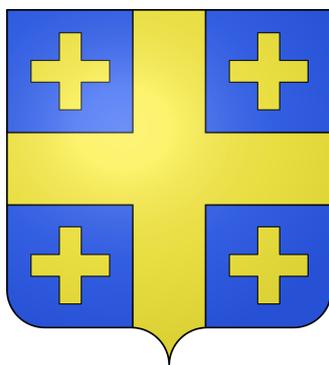


LE CRUCICADERLIEN



N°56 décembre 2024



Le bla-bla-bla de Madame la Maire

Bonjour à tous et merci de m'avoir fait confiance le 13 octobre dernier ; comme vous avez pu le constater je n'ai pas fait le maximum de voix dans l'urne. Loin de m'attrister ou de me choquer, je trouve ça très bien ; ça prouve que vous avez vos idées et pas seulement celles des autres.

Je n'ai pas l'intention de faire des différences entre les administrés.

J'espère ne pas vous décevoir ou en tout cas le moins possible.

Je compte sur vous pour vous faire entendre lors des rencontres que nous organiserons ou que vous lancerez, ainsi que par le biais du « cahier de doléances » disponible en mairie (un cahier qui avait été ouvert par Ludovic Mourgues au début de son mandat). Chacun de mes collègues conseillers s'est mis au travail sans tarder pour vous servir selon ses affinités et ses capacités ; chacun est compétent dans le domaine qu'il a choisi. Je vous les présenterai le 11 janvier prochain.

Je profite de cette occasion pour les remercier tous.

Je remercie aussi vivement Louise Salathé qui a eu à gérer la commune en intérim et à organiser les élections, bien secondée par Annelise Herbster.

La chose ayant été possible parce qu'Olivier Caron n'a pas démissionné et les a suivies. Cependant « la chose » était d'autant plus compliquée pour des personnes inexpérimentées que la secrétaire de mairie était partie aussi.... Mais, ils nous ont choisi la meilleure des secrétaires :

Myriam Lapoule s'est jetée d'emblée dans le travail, sans compter ses heures, pour démêler les difficultés, « rattraper le temps perdu » le plus tôt possible, toujours avec efficacité, persévérance, sourire et sérénité. Merci Myriam. Nous avons tous besoin de beaucoup de calme et d'optimisme pour trouver le bon chemin dans un bureau en désordre et un dédale de dossiers.

Outre les deux grands dossiers ouverts par la municipalité précédente, l'extension du cimetière et l'adressage, auxquels nous nous sommes particulièrement attelés et qui sont en passe de voir un début de réalisation dès les prochaines semaines, des affaires plus courantes ont été réglées et l'entretien des biens communaux est peu à peu réalisé.

Nous espérons n'avoir plus de surprises à déplorer.

Bonne lecture.

Passez de belles fêtes, et recevez nos meilleurs vœux les plus sincères pour la nouvelle année. A bientôt.

Ginette Lafont.



C'est un moment historique pour notre village !

Pour la première fois, une femme a été élue maire de Sainte Croix de Caderle, **Mme LAFONT Ginette** a été choisie par les conseillers municipaux lors de la séance d'installation du conseil, marquant ainsi un tournant important. C'est une nouvelle ère qui commence, dans laquelle l'égalité et la diversité prendront une place primordiale, avec une équipe pleinement engagée à travailler ensemble pour le bien-être de tous les habitants.

Mme LAFONT Ginette n'est pas une inconnue dans le paysage local, elle connaît chaque coin et recoin de notre commune ainsi que chaque besoin spécifique des habitants. Après plusieurs années passées à servir comme conseillère municipale, elle s'est forgée une solide réputation de femme de terrain, pragmatique et à l'écoute des citoyens. Du fait de sa grande capacité à fédérer, elle a su unir toutes les générations et toutes les sensibilités autour de projets concrets visant à améliorer la vie de chacun. Elle montre qu'il n'existe aucune barrière à l'accès aux responsabilités publiques lorsque l'on est motivé, compétent, et dévoué à sa communauté.

SOMMAIRE

P.4-11 : ANNONCE ET NOUVELLES DE LA COMMUNE

P.12 : RECETTE DE CUISINE – Pélardon rôti aux herbes et au miel

P.13-14 : JEU MOTS FLECHES

P.15 : TRI SELECTIF

P.16-32 : COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

ANNONCES ET NOUVELLES DE LA COMMUNE

- **Vœux et Jeux : le 11 janvier 2025, un moment de partage à Sainte-Croix-de-Caderle. Retenez cette date !**

Les habitants de Sainte-Croix-de-Caderle sont peu nombreux, constitués principalement de quelques familles et de retraités, tous ou presque se connaissant. Cependant, c'est aussi une belle occasion pour tous de mieux se rencontrer et de tisser des liens dans un cadre convivial. C'est dans cet esprit de fraternité que nous avons décidé d'organiser une après-midi récréative dès **14h**, ouverte à tous.

Au programme : des jeux pour adultes (belote, billard suédois, 421, échecs, etc.) et des jeux pour enfants (7 familles, puissance 4 géant, UNO, etc.), atelier de graphologie, concours de bucheron le tout dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Tout au long de l'après-midi, des gâteaux et des boissons seront à disposition pour accompagner les participants et favoriser les échanges.

L'après-midi se clôturera par la présentation des vœux de début d'année dès **18h**, un moment idéal pour échanger des souhaits, partager nos espoirs pour l'année à venir et renforcer les liens qui nous unissent en tant que voisins.

À cette occasion, **Annelise Herbster** présentera le projet adressage et abordera les questions que cela peut poser, de façon personnalisée pour ceux qui le souhaiteront ».



- **Recensement du 16 janvier 2025 au 15 février 2025**

Maryline Soustelle, votre agent recenseur frappera bientôt à votre porte pour recueillir les informations nécessaires. Merci de lui faire bon accueil et de répondre à ses questions, afin de faciliter cette démarche essentielle pour notre commune."

- **Etat Civil**

Décès

C'est avec une profonde tristesse que nous annonçons le décès de plusieurs membres de notre communauté au cours de l'année :

- **René Mourgues**, décédé le 15/07/2024
- **Gilles Bonzon**, décédé le 27/07/2024
- **Hélène Puech**, décédée le 26/10/2024
- **Eric Coulon**, décédé le 18/11/2024

- **DICTON de décembre**

"Décembre givré, mets mijotés à savourer."

Ce dicton évoque les plats mijotés et réconfortants qu'on apprécie davantage pendant les journées froides.

- **Les associations sur la commune**

Le Chaudron Vivace pour notre bien être
Les Chasseurs pour éviter l'invasion de sangliers
Les Amis du Temple pour les concerts
La Festo del País pour se divertir



- **Le saviez-vous ?**

Merci à **Alain Renaux** pour ce précieux conseil

Attention aux attaques.

Lorsque vous avez du vernis à ongles, ils peuvent contenir des parfums ou des produits chimiques qui ressemblent aux odeurs de certaines fleurs. Cela peut attirer l'attention des abeilles et guêpes, surtout si elles associent ces odeurs à des sources de nectar.

- **Recrutement**

L'association La Festo del País recherche de nouveaux membres pour agrandir son équipe. Si vous souhaitez vous impliquer dans nos projets et contribuer à la vie locale, rejoignez-nous avec vos idées nouvelles, afin qu'elles fument et se multiplient comme des champignons !
Pour plus d'informations, contactez-nous au mail suivant : jean-francois.aury@orange.fr

LA PAROLE EST A VOUS



Courrier d'un habitant

Le 15 décembre 2024

A la nouvelle équipe municipale, aux Crucicaderliens,

En vous souhaitant à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année, je veux exprimer à la nouvelle équipe municipale tous mes vœux de réussite, dès aujourd'hui dans son rôle de transition et d'accomplissement de ses missions, comme dans la réalisation de ses projets à venir.

Ces vœux que j'exprime ne peuvent être que ceux des Crucicaderliens. Ils peuvent devenir une force si nous donnons du sens au « vivre ensemble ». Si en habitant et en vivant ici nous avons conscience d'appartenir à une collectivité pour ne pas dire une communauté, cette conscience nous invite à la cohésion et à agir dans un esprit collaboratif. En d'autres termes c'est à nous tous aussi que dépendent la gestion quotidienne et l'entretien courant de notre environnement comme la réussite de projets partagés à plus longs termes.

Ces vœux cesseront d'être une formule de politesse exprimée chaque année si nous appliquons chacun les règles de civisme et de citoyenneté, mais plus encore si nous dépassons nos différences faites de caractère et d'opinions.

A nouveau, je vous adresse mes vœux les plus amicaux.

Pascal Cremer



Suggestion d'une habitante 😊

« Et si une boîte à livres voyait le jour dans notre village, pour encourager le partage et la lecture ? »



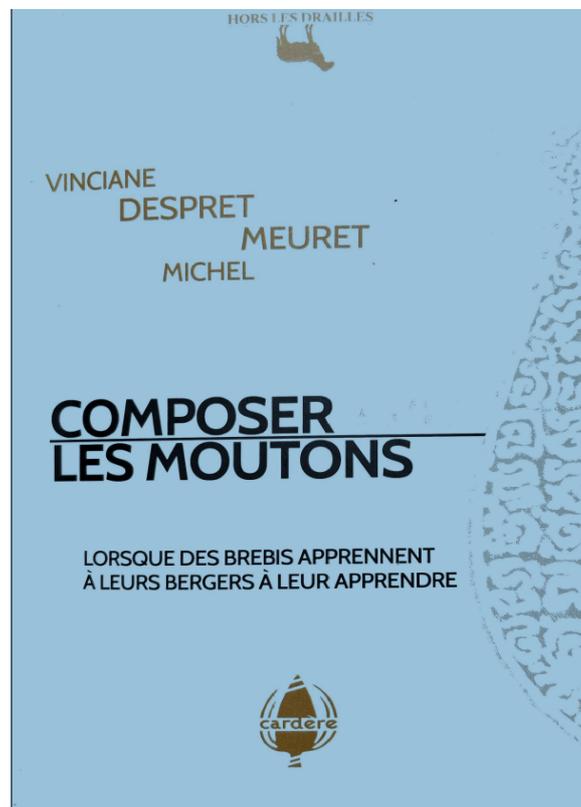
PETIT COIN LITTÉRAIRE

« Composer les moutons » est le livre recommandé par Stella.

« Aujourd’hui il y a deux sortes de bergers, ceux qui gardent en collines *les nomades apaisées* et « les éleveurs qui, pour changer de pré, le font en camion » Victor.

« Composer avec les moutons » est le fruit de la collaboration de Vinciane Despret, philosophe et de Michel Meuret, directeur de recherche INRA.

Au fil des pages, les bergers nous partagent le comportement alimentaire des animaux conduits sur pâturages naturels, puis « les pratiques de savoir » des bergers. C’est savoureux comme un menu de Noël !





Passage de la comète



Un grand merci à notre jeune photographe qui a su capter l'instant présent un week-end du mois d'octobre et immortaliser cette très belle photo de la comète « passant » à Ste Croix de Caderle.



Bienvenue à l'association « le Chaudron Vivace »

C'est un vrai plaisir de vous accueillir dans notre petit coin de paradis.

Nous vous souhaitons une pleine réussite et nous vous accompagnons avec enthousiasme dans cette initiative locale !

Zen Attitude

« Je suis Isha Espagnet, je suis locataire à la Roussariée depuis 2016. Je suis artiste plasticienne : j'ai travaillé pendant quinze ans pour des compagnies de théâtre en tant que costumière, décoratrice, accessoiriste, ou créatrice de marionnettes. Je suis également sculpteur et peintre. Je m'intéresse à de nombreux autres domaines avec pour fil directeur la biodiversité, la créativité et le respect du vivant

L'association « le Chaudron Vivace » a été créée en 2013 autour des valeurs du bien-être, du partage, et des pratiques artistiques. Elle était alors locataire d'un atelier d'artistes à Lodève, en centre-ville. Afin de subvenir aux frais du lieu, elle ouvrait ses portes au public pour une cantine hebdomadaire favorisant rencontres et partages tout en dégustant une cuisine créative végétarienne sans gluten ni laitages ; des ateliers de pratiques artistiques ouverts à tous les niveaux (modelage, fabrication de luminaires, de meubles en carton...), un « thé-tricot » par mois où les anciennes du quartier venaient initier les plus jeunes, un groupement d'achat de produits bio...

Le lieu accueillait aussi plus ponctuellement des réunions ou activités d'autres associations (« colibri », « l'arbre à pépins » pour le montage de son école alternative...), un cercle de harpes, un marché de Noël de créatrices locales...et toutes les sortes d'idées qui pouvaient nous traverser, conjuguant nos envies et les besoins que nous pouvions ressentir chez nos visiteurs. Les discussions de la cantine nous inspiraient souvent... »

1. Qu'est-ce qui vous a motivé à créer l'association de yoga à Ste Croix ?

« Depuis mon arrivée à Ste Croix, « le chaudron Vivace » est resté en sommeil en ce qui concerne les pratiques artistiques, mais a développé ici le groupement d'achats de denrées biologiques, auprès de Senfas à Alès, du Mas Daussan à Arles pour les fruits et transfos, de Martine à Calvet pour les fraises et les pêches (jusqu'à l'année dernière), et d'un couple de producteurs Andalous pour les fruits exotiques. A ceux -ci s'ajoutent ponctuellement les propositions de bons plans des adhérents.

Ce groupement nous donne accès à des tarifs au prix de gros ou avantageux, permettant à une vingtaine de foyers des environs de faire des économies substantielles sur leur budget alimentaire.

L'association a aussi organisé cet été sur un Week end un stage de fabrication d'un MaGrav (générateur à plasma). Nous étions deux du coin mais surtout des gens de partout (Marseille, Belgique, Portugal...)

Et, plus récemment un atelier de fabrication d'Ormus (préparation alchimique ancestrale de soin).

En ce qui concerne le yoga, je suivais avec bonheur les cours de Maëva Belloli à Lasalle, que j'ai dû arrêter par suite d'une blessure lente à guérir. Nous avons alors parlé ensemble de créer un cours plus doux, adapté aux séniors et aux personnes ayant des fragilités physiologiques, ce qui a pu se réaliser cette année !

Maëva est diplômée de Hatha Yoga et de naturopathie, passionnée de physiologie, compétences qui font d'elle une parfaite guide, calme, centrée et de toute confiance. »

2. Pensez-vous que la tranquillité et la beauté de la région apportent quelque chose de particulier à la pratique de ce sport ?

« J'ai eu envie que ce cours hebdomadaire se passe ici à Sainte Croix, tout près de chez moi, pour créer une occasion de pratiquer une activité régulière ensemble, de rencontrer des gens que je ne connais toujours pas (bien que ça fasse 8 ans que j'habite ici), pour profiter de la tranquillité propice à la relaxation de ce magnifique village, de sa vue splendide, de sa belle salle municipale, et de la sympathie des gens d'ici.

Et, même lorsque le chant d'une tronçonneuse ou d'une débroussailleuse vient troubler le silence, c'est une pratique qui invite à en faire abstraction afin de rester centré sur le bien être procuré ! »

3. Qui sont vos adhérents ? Est-ce que ce sont principalement des habitants du village ou des personnes extérieures qui viennent de plus loin ?

« Les adhérents du groupement d'achat habitent presque tous dans un périmètre de 5 ou 6 km autour de Sainte Croix. Pour le yoga 5 personnes viennent de Lasalle, 6 de la commune de Sainte croix, et 1 de la commune de St jean du Gard »

4. Quels sont les profils des participants : jeunes, adultes, seniors ? Les yoguistes sont-ils plutôt des hommes ou des femmes ?

« Nous sommes deux femmes de la cinquantaine à participer, les autres sont des séniors, dont trois hommes »

5. La majorité des participants sont-elles des personnes qui pratiquaient déjà le yoga avant de rejoindre l'association, ou bien avez-vous des débutants ?

« La majorité des personnes sont débutants ou pratiquants occasionnels »

6. Comment décririez-vous l'ambiance et la dynamique au sein de votre groupe d'adhérents ?

« L'ambiance est paisible, studieuse et agréable, toute en sourires, et, personnellement, vivant assez isolée en raison d'une pathologie handicapante, j'attends avec impatience ce moment de détente en si bonne compagnie ! »

7. Avez-vous eu des retours de vos adhérents sur l'impact social du yoga dans leur quotidien ?

« Il n'y a eu que quelques cours depuis leur démarrage, mais voici déjà quelques retours :

Pascale : *« Une meilleure conscience du corps, un ressenti plus profond, de la détente et une amélioration de la souplesse... Youpi ! »*

Stella : *« Ce moment du jeudi matin est important pour moi j'y tiens pour plusieurs raisons cela repose, remet le corps en place et le ravigote ! c'est très important pour le village. Ça plait et peut être que l'an prochain il y aura de nouveaux participants ! »*

Bruno : *« Avec son cours de Yoga, **Maeva** nous enseigne magnifiquement des exercices corporels et de respiration doux et faciles à exécuter qui nous font du bien. C'est une belle initiative locale crucicaderlienne proposée par **Isha**, qui permet de se rencontrer entre habitants de Sainte Croix, dans la salle de la mairie, autour d'une activité.*

Janine : *« Trop tôt pour dire si ces séances hebdo ont un impact social sur mon quotidien mais ce qui est sûr, c'est que je ressens un grand bien-être tant au plan physique que moral et les séances sont bien adaptées à un point tel que j'ai l'impression à chaque fois d'avoir des séances particulières. **Maeva** a une sensibilité et une pédagogie très fines et c'est très agréable de se sentir accompagné par elle »*

8. Quels sont vos futurs projets pour l'association ? Y a-t-il des idées d'événements ou des activités en lien avec le village que vous souhaiteriez proposer ?

« J'aimerais peut-être proposer une ou deux journées modelage d'argile dans l'année, si quelqu'un dans le village a un four de potier et aurait envie de s'associer à l'aventure...avis aux intéressés !

Les gens du village intéressés pour rejoindre le groupement d'achat, ou par une journée modelage peuvent me contacter. (Isha 04 34 01 52 72). »

Isha Fspaignet



Pélardon rôti aux herbes et au miel

Ingrédients (pour 4 personnes) :

- 4 fromages de chèvre **Pélardon** (si vous ne trouvez pas de Pélardon, vous pouvez utiliser un autre fromage de chèvre frais)
- 2 cuillères à soupe de **miel** (idéalement du miel de montagne)
- 1 cuillère à soupe d'**huile d'olive** (préférentiellement de l'huile d'olive de la région)
- 1 cuillère à soupe d'**herbes de Provence** ou un mélange d'herbes fraîches comme le thym et le romarin
- 1 gousse d'**ail** (facultatif)
- **Sel** et **poivre** au goût
- Quelques **amandes effilées** (facultatif, pour le croquant)
- **Pain de campagne** ou **baguette** pour accompagner

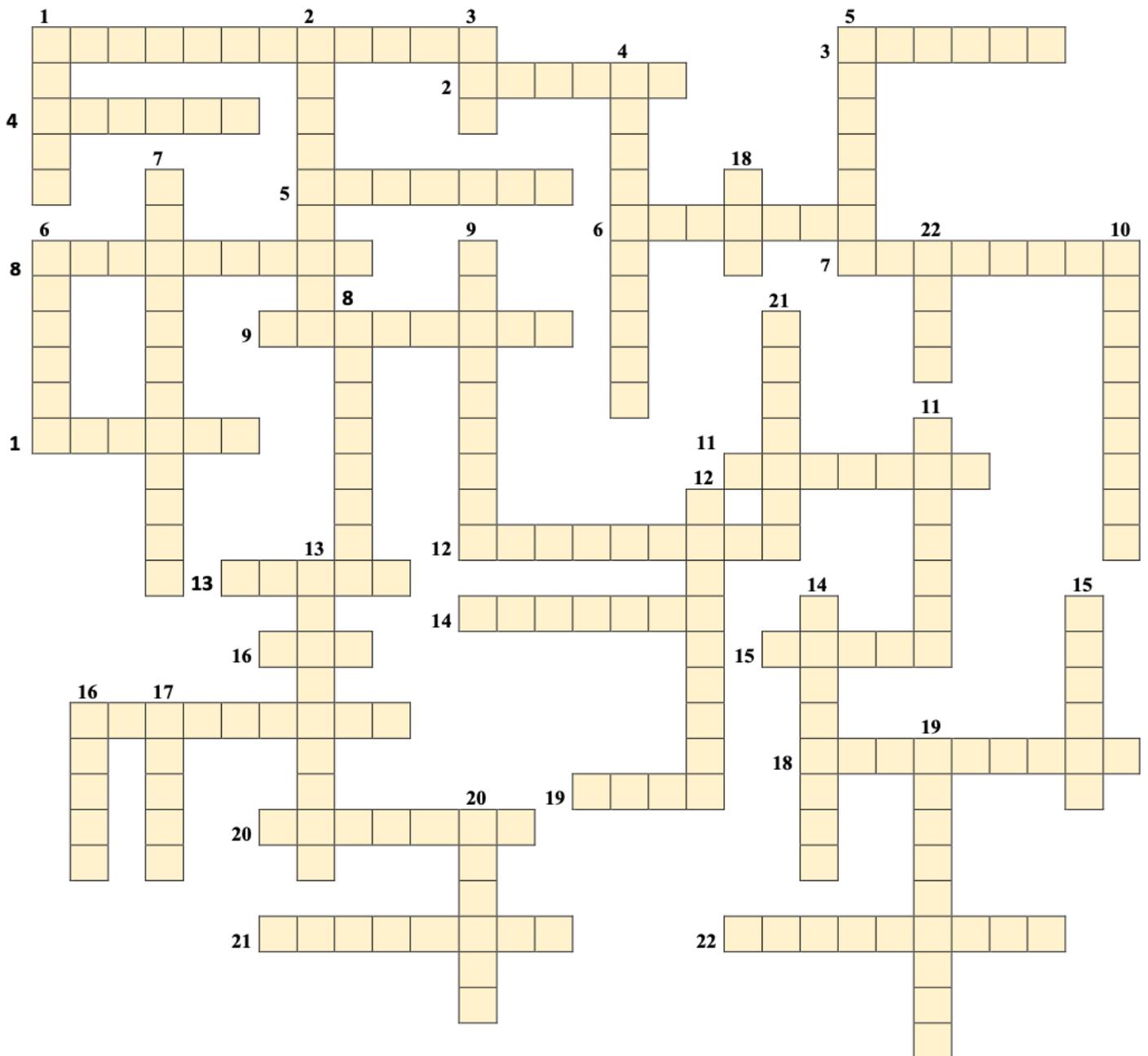


Préparation :

1. **Préchauffer le four** à 180°C (350°F).
2. **Préparer les Pélardons :**
 - Si vous utilisez une gousse d'ail, épluchez-la et coupez-la en deux. Frottez les fromages avec l'ail pour parfumer légèrement le fromage.
 - Déposez les fromages de chèvre sur une plaque de cuisson recouverte de papier sulfurisé.
3. **Préparer l'assaisonnement :**
 - Mélangez dans un petit bol l'huile d'olive, le miel, les herbes de Provence (ou le thym et le romarin hachés), le sel et le poivre.
 - Versez cette préparation sur les fromages, en veillant à bien les enrober.
4. **Rôtir les fromages :**
 - Enfournez la plaque pendant environ **10 à 15 minutes**, ou jusqu'à ce que le Pélardon devienne légèrement doré et commence à fondre. Le fromage doit être crémeux à l'intérieur mais légèrement croûté à l'extérieur.
5. **Servir :**
 - Servez le Pélardon rôti sur des **tranches de pain grillé** ou du pain de campagne. Vous pouvez ajouter des **amandes effilées** légèrement grillées pour apporter un peu de croquant.
6. **Accompagnement :** Ce plat peut être accompagné d'une salade verte, d'un peu de fruits frais (comme des figues ou des raisins) ou même d'un petit verre de vin blanc local (un vin des Cévennes ou un vin du Languedoc).



A vous de jouer !



HORIZONTAL

1. Richesse des espèces animales et végétales présentes dans les Cévennes
2. Lieu de culte
3. Plante d'un jaune d'or qui atteint la taille d'un arbrisseau
4. A la saison des pluies il est en colère
5. Cultivé dans les Cévennes
6. Lieu de la célèbre fête de la châtaigne
7. Cochon sauvage
8. Merci à nos biquettes
9. Chaîne montagnaise qui fait partie du Massif-Central située entre la Lozère et le Gard
10. Alerte
11. Appareil servant à distiller
12. Soulèvement de paysans protestants en Cévennes
13. Ragout de gibier
14. Soupe de châtaignes sèches cuite à l'eau
15. On y faisait sécher les châtaignes
16. Il parcourt le chemin de Stevenson
17. Bien de chez nous en Cévennes, mais à consommer avec modération
18. Petit cours d'eau
19. Parfum des garrigues
20. Le plus haut sommet des Cévennes
21. Moutons en patois
22. Ils sont considérés comme un levier indispensable pour l'emploi estival et les commerces

VERTICALES

1. Enveloppe des châtaignes
2. Parcours pédestre
3. Période estivale
4. Insectes aux quatre ailes transparentes
5. Celle des Demoiselles est connue
6. Parlé local
7. Arbres emblématiques des Cévennes
8. Chenille de bombyx se nourrissant des feuilles de murier (en trois mots)
9. Territoire du Sud de la France
10. Il aiguise les lames
11. Personne qui file la laine
12. Célèbre course de voitures
13. Apéritif obtenu par macération d'un fruit vert (en trois mots)
14. Rodeur de nos plantations, petit mammifère carnivore
15. Nom du célèbre pont qui traverse les Cévennes
16. Ils sortent de terre
17. Il était indispensable pour « filer » la soie
18. Bâtisse en pierre sèche
19. Spécialité culinaire d'Anduze
20. Célèbre par ses poteries
21. Elles chantent tout l'été
22. 25 décembre

Solution en dernière page 😊



LE TRI SELECTIF

Un geste simple mais essentiel pour une gestion durable des ressources. En appliquant ces principes, vous participez activement à la réduction des déchets et à la protection de l'environnement.

Les 10 commandements du tri-sélectif :

1. **Tes déchets tu trieras**
Ne jette pas tes déchets n'importe où. Chaque type de déchet doit être trié correctement pour être recyclé.
2. **Les consignes locales de tri tu respecteras**
Les règles de tri peuvent varier d'une commune à l'autre, alors informe-toi sur les consignes spécifiques de ta localité.
3. **Le verre tu sépareras**
Mets les bouteilles et bocaux en verre dans le bac de recyclage prévu à cet effet, après les avoir bien vidés et rincés.
4. **Les plastiques tu trieras**
Plutôt que de jeter les plastiques dans la poubelle ordinaire, mets-les dans le bac de recyclage des plastiques. Veille à ce qu'ils soient vides et propres.
5. **Le papier et le carton séparément tu déposeras**
Les journaux, magazines, cartons et papiers doivent être mis dans un conteneur dédié au recyclage du papier. Assure-toi qu'ils sont secs et non souillés.
6. **Aucun déchet organique dans la poubelle classique tu ne jetteras**
Composte tes déchets alimentaires (épluchures de légumes, restes de repas) si possible, ou mets-les dans un bac prévu à cet effet.
7. **Les déchets dangereux de manière appropriée tu élimineras**
Les piles, batteries, ampoules, produits chimiques et médicaments usagés doivent être déposés dans des points de collecte spécifiques, jamais dans la poubelle classique.
8. **Tes déchets au maximum tu réduiras**
Essaie de consommer de manière plus responsable pour limiter la production de déchets, par exemple en choisissant des produits avec moins d'emballage.
9. **Les logos de recyclage tu vérifieras**
Apprends à identifier les logos de recyclage sur les produits et emballages pour savoir comment les trier correctement.
10. **Ton entourage tu sensibiliseras**
Partage les bonnes pratiques de tri-sélectif avec tes amis, ta famille et tes voisins pour encourager tout le monde à adopter les bons gestes.

Conseil Municipal Ordinaire

Vendredi 25 Octobre 2024 à 19h00

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 octobre, à 19 heures,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence, de Ginette LAFONT, le Maire.

Étaient présents : : M CARON Olivier, Mme LAFONT Ginette, Mme HERBSTER Annelise, Mme PERIGNON Claire, Mme AURY Martine, Mme DE CAZENOVE Stella, M RENAUX Jérémie, M DE CAZENOVE Bruno, Mme PESENTI Karine, M. RENAUX Alain.

Absent excusé avec pouvoir : Mme SALATHE Louise qui donne pouvoir à Mme HERBSTER Annelise.

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est M. Alain RENAUX

Ordre du jour

- 1°/ Délégations consenties au maire par le conseil municipal,
- 2°/ Fixation du taux d'Indemnité de fonctions au maire,
- 3°/ Fixation du taux d'indemnité de fonctions à l'adjoint,
- 4°/ Frais déplacement élus,
- 5°/ Ordre de mission permanent aux employés,
- 6°/ Désignation des membres des commissions communales,
- 7°/ Désignation des délégués des établissements intercommunaux,
- 8°/ Autorisation de l'utilisation hebdomadaire de la salle polyvalente, tarif à appliquer,
- 9°/ Subvention classe découverte pour un élève,
- 10°/ Questions diverses

Vote du compte rendu du 18.10.2024 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte-rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance du **18 octobre 2024** a été approuvé à l'unanimité.

1°/ Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité : pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations citées : articles ci-dessous de 1 à 11 et de 13 à 21.

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférents

6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite : de 10 000 € par sinistre ;

17° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

18° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € par année civile ;

19° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;

20° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;

21° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2° / Fixation du taux d'indemnité de fonctions au maire

Vu la loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019, sur les indemnités.

La loi revalorise les indemnités des élus dans les communes de moins de 3 500 habitants. La hausse sera de 50 % pour les communes de moins de 500 habitants. Cette évolution entre en vigueur dès le prochain mandat 2020-2026.

Et la dotation aux élus locaux revalorisée La dotation particulière élu local (DPEL) est par ailleurs abondée de 28 millions d'euros (+ 8 M€) dans le cadre de la loi de finances pour 2020 : elle est doublée pour les communes de moins de 200 habitants dont les ressources sont faibles, ce qui accompagnera à ces communes dans la réévaluation des indemnités.

Pour une population inférieure à 500 habitants le taux est de 25.5 % de l'indice 1027. Le maire propose de réduire ce taux à hauteur de 80 % soit un taux de 20.4 de l'indice 1027, (pour que l'augmentation soit intégralement prise en charge par rapport à l'augmentation de la dotation d' élu local sans pénaliser le budget communal).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à : 1 abstention et 10 votes pour

- De fixer la rémunération à 80 % du taux maximal soit un taux de 20.4 de l'indice 1027 pour le maire à partir du 21 Octobre 2024.

3° / Fixation du taux d'indemnité de fonction d'adjoint,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Avec effet, au 1er juillet 2020 le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire est le suivant :

Pour une population inférieure à 500 habitants le taux maximum est de 9,9. Le maire propose de réduire ce taux à hauteur de 80 % soit un taux de 7,92 de l'indice 1027, (pour que l'augmentation soit intégralement prise en charge par rapport à l'augmentation de la dotation d'élu local sans pénaliser le budget communal).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à 1 abstention et 10 votes pour :

De fixer la rémunération à 80 % du taux maximal soit un taux de 7.92 de l'indice 1027 pour la 1ère adjointe au maire à partir du 21 Octobre 2024.

4° / Frais de déplacement Elus,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'Autoriser le maire de mettre en mandatement les remboursements de frais de déplacement, au tarif en vigueur au moment des frais engagés, des conseillers municipaux, sur présentation d'un état des frais précisant l'identité de l'élu, son itinéraire, les dates et objets des déplacements.

5° / Ordre de mission permanent aux employés

Sur proposition du maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- De donner ordre de mission permanent, pour la durée du mandat, aux agents, pour effectuer les trajets nécessaires à la bonne conduite de leur mission,
- Les agents devront fournir un état trimestriel détaillé des frais de déplacements, qui leurs seront remboursés selon le tarif administratif en vigueur ;
- De prévoir ces dépenses au budget communal à l'article 625 « déplacements, missions »,
- D'autoriser le Maire à signer les documents administratifs, ordres de missions ou autorisations de déplacements, nécessaires à ses interventions.

6° / Désignations des membres des commission communales

COMMISSIONS COMMUNALES OBLIGATOIRES

- Election des membres de la commission d'appel d'offres CAO :

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein.

Candidatures :

Membres titulaires :

Jérémie RENAUX, Bruno DE CAZENOVE, Olivier CARON

Membres suppléants :

Karine PESENTI, Annelise HERBSTER et Stella DE CAZENOVE

Le conseil municipal, Décide, à l'unanimité

De constituer la commission de trois membres titulaires et de trois membres suppléants comme suit :

Président : Ginette LAFONT

Membres titulaires

Jérémie RENAUX, Bruno DE CAZENOVE, Olivier CARON

Membres suppléants

Karine PESENTI, Annelise HERBSTER et Stella DE CAZENOVE.

COMMISSIONS COMMUNALES PAR THEMATIQUES

Ces commissions permanentes ou temporaires sont formées librement par le conseil municipal et constituées uniquement de conseillers municipaux.

Voici les commissions existantes à reconduire :

La commission permanente FINANCE

Tout le conseil municipal

La commission permanente COMMUNICATION

Karine PESENTI, Martine AURY, Stella DE CAZENOVE

La commission permanente TRAVAUX/URBANISME

Louise SALATHE, Jérémie RENAUX, Karine PESENTI et OLIVIER Caron.

7° / Désignation des délégués des établissements intercommunaux

Communauté d'agglomération :

Membre titulaire :

Le maire LAFONT Ginette

Membre suppléant :

Le 1^{er} adjoint HERBSTER Annelise

Syndicat Intercommunale d'Adduction d'Eau Potable de Lasalle (SIAEP) :

Désigné par Alès Agglomération

Candidats à proposer :

Annelise HERBSTER et Olivier CARON

Syndicat Mixte D'Electricité du Gard (SMEG)

- Vu l'élection municipale du 18 octobre 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales ;

- Vu l'article L.5212-7 disposant que chaque commune est représentée dans le comité par deux délégués titulaires et deux suppléants ;

- Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Le maire demande qui est candidat :

Annelise HERBSTER, Jérémie RENAUX

Le conseil municipal, DESIGNÉ, à l'unanimité :

Les délégués titulaires suivant :

Annelise HERBSTER, Jérémie RENAUX

Unité de gestion de chasse

- Vu l'élection municipale du 18 octobre 2024

- Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Le maire demande qui est candidat :

Titulaire : Olivier CARON, Suppléant : Bruno DE CAZENOVE

Le conseil municipal, DESIGNÉ, à l'unanimité

Le délégué titulaire suivant : Olivier CARON

Le Délégué suppléant suivant : Bruno DE CAZENOVE

Correspondant Défense

- Vu l'élection municipale du 18 Octobre 2024

- Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense,

Le maire demande qui est candidat :

Bruno DE CAZENOVE

Le conseil municipal, DESIGNNE, à l'unanimité

Le correspondant défense suivant : Bruno DE CAZENOVE

Correspondant Natura 2000

Correspondant Parc National des Cévennes : PNC

- Vu l'élection municipale du 18 Octobre 2024

Le conseil municipal décide de désigner le même correspondant pour Natura 2000 et le Parc National des Cévennes.

- Considérant qu'il convient de désigner un correspondant Parc National des Cévennes 1 titulaire et 1 suppléant

Le maire demande qui est candidat :

Titulaire : Alain RENAUX - Suppléant : Louise SALATHE

Le conseil municipal, DESIGNNE, à l'unanimité

Le correspondant Parc National des Cévennes suivant :

Titulaire : Alain RENAUX - Suppléant : Louise SALATHE

Cellule de crise sanitaire : Le maire propose de former une cellule de crise sanitaire qui aura pour but de gérer et organiser la marche à suivre suivant les recommandations de la Préfecture et en liaison avec le maire dans les cas suivant :

Crise sanitaire exceptionnelle (type covid-19)

Plan canicule ... Le maire et la 1^{ère} adjointe est inscrite à cette cellule de crise

Le maire demande qui est candidats :

Olivier CARON, Martine AURY, Claire PERIGNON

Le conseil municipal, DESIGNNE, à l'unanimité

La cellule de crise constituée des personnes suivantes :

Olivier CARON, Martine AURY, Claire PERIGNON.

8°/ Autorisation de l'utilisation hebdomadaire de la salle polyvalente, tarif à appliquer,

L'association « Le Chaudron Vivace » sollicite l'utilisation de la salle polyvalente les jeudis pour des cours de yoga doux adaptés aux séniors et personnes ayant des fragilités.

Madame le Maire rappelle au conseil que l'utilisation de la salle est gratuite pour les associations de Sainte Croix de Caderle.

Etant donné qu'il s'agit d'une occupation hebdomadaire, Le conseil municipal décide de ne pas fixer de tarif pour le moment.

9°/ Subvention classe de découverte pour un élève

Suite à la demande de monsieur Philippe BELTRANDO et de l'E.E.P.U de Lasalle.

L'école souhaite bénéficier de la subvention habituellement reçue pour les classes transplantées (25 euros par élève en maternelle, 50 euros par élève en élémentaire).

Un enfant de la commune est concerné par cette demande.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- D'accorder une subvention de 25 € (enfant en garde partagée)
- D'autoriser le maire à mandater la subvention.

10°/ Questions diverses

-Un volontaire pour la réunion concernant le recensement de la population 2025 de 9h à 17h : Stella DE CAZENOVE PAUCHET.

Il faudra embaucher un enquêteur.

- Claire PERIGNON se charge l'accueil, préparation de l'accueil et contrôle de la Salle Fernand VOLPELIERE, dimanche il y a un concert,
- Concernant la commission communication : mettre rapidement sur le site internet et différentes informations, le PV de réunion des conseils, ...
- Karine envoie au journal d'Alès Agglo un article avant le 15 novembre 2024 ;
- Jérémie prend des infos sur l'association Syndicale Autorisée (ASA) de Ventalon qui gère les OLD ;
- Alain propose d'étudier pour la commune la carte de combustibilité des végétaux du CRPF.

Fin de séance à 20h30.

Vote du compte rendu du 18.10.2024 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte-rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance du **18 octobre 2024** a été approuvé à l'unanimité.

Conseil Municipal Extraordinaire

Jeudi 14 Novembre 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 novembre, à 18 heures 30,

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence, de Ginette LAFONT, le Maire.

Étaient présents : M. CARON Olivier, Mme LAFONT Ginette, Mme HERBSTER Annelise, Mme PERIGNON Claire, Mme SALATHE Louise, Mme DE CAZENOVE Stella, M. RENAUX Jérémie, M. DE CAZENOVE Bruno, Mme PESENTI Karine.

Absent excusé avec pouvoir : M. RENAUX Alain qui donne pouvoir à M. RENAUX Jérémie.

Absent excusé : Mme AURY Martine.

Secrétaire de séance : Le secrétaire de séance désigné ce jour est M. CARON Olivier

Ordre du jour :

- 1°/ Rapport du Prix et de la Qualité du Service d'eau Potable (R.P.Q.S. 2023) du SIAEP de Lasalle,
- 2°/ Choix de l'entreprise pour l'extension du cimetière,
- 3°/ Recrutement d'un agent recenseur de la population pour 2025,
- 4°/ Choix du fournisseur pour les logiciels,
- 5°/ Questions diverses,

Vote du compte-rendu de la séance du 25 Octobre 2024 :

Le maire informe que les conseillers ont reçu le compte-rendu du dernier conseil municipal, et demande à l'assemblée d'adopter ce compte-rendu.

Le compte-rendu de la séance du **14 novembre 2024** a été approuvé à l'unanimité.

1°/ Rapport du Prix et de la Qualité du Service d'Eau Potable 2023

Madame le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (R.P.Q.S.) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA (Système d'information des services publics d'eau et d'assainissement) correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Le R.P.Q.S. doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le R.P.Q.S. 2023 du S.I.A.E.P. de Lasalle a été voté en conseil syndical le 17 juillet 2023.

Présentation détaillée du S.I.A.E.P. de Lasalle par Anne-Lise HERBSTER.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable de l'année 2023 (R.P.Q.S. 2023) du S.I.A.E.P. de Lasalle,
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

2° / Choix de l'entreprise pour l'extension du cimetière

Après discussions sur les 3 différentes propositions d'aménagement de l'extension du cimetière, les conseillers ne souhaitent pas choisir une entreprise avant d'avoir pu étudier plus précisément les devis.

Certains conseillers pensent que les devis ne sont pas assez récents. Cette délibération est reportée.

3°/ Recrutement d'un agent recenseur pour la population 2025,

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2025 ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ; sur le rapport du maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents,

La création d'emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :

D'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, pour la période allant de 16 janvier au 22 février 2025.

L'agent recenseur sera payé forfaitairement pour sa mission,

La collectivité versera un forfait de 50 € pour les frais de transport. L'agent recenseur recevra 25 € pour chaque séance de formation (2 x25 = 50).

4°/ Choix du fournisseur pour les logiciels,

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de « utilisation des logiciels » passé avec Horizon Village Infinity arrive à échéance au 31/12/2024. La proposition de renouvellement de contrat pour l'année 2025 par Horizon Village Infinity s'élève à 3 088,00 € H.T. et 3 705,60 € T.T.C. la durée de l'engagement est de 3 ans pour 3 logiciels.

D'autre part, Le maire soumet à l'assemblée un devis du Syndicat Mixte AGEDI, autre fournisseur de logiciels mairie, pour l'achat l'installation et la maintenance de logiciels. Ce devis s'élève à 2 500 € de 5 logiciels pour la gamme PROXIMA,

- Les logiciels sont Proxima Finances, Proxima RH, Proxima POP et PROXIMA CITE, PROXIMA ACTE.

De plus, le maire informe que la secrétaire travaille déjà sur les logiciels AGEDI dans une autre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

* Valide le devis du 07.11.2024 du Syndicat Mixte AGEDI pour un montant de 2 500 €

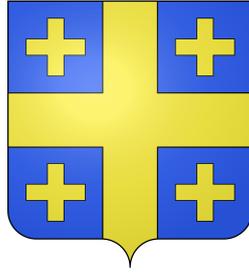
* Dit que le montant sera prévu sur le budget 2025 au compte 65811

* Autorise le maire à signer au nom et pour le compte de la commune le devis et tout document nécessaire à la réalisation de la présente.

5°/ Questions diverses

- Anne-Lise HERBSTER a repris le dossier adressage,
- Les conditions de location de la salle Fernand Volpellere sont à préciser et ensuite un tarif sera décidé pour les séances de Yoga qui ont lieu les jeudis matin pendant 1 h 15.
Karine PESENTI proposera un modèle.
L'inventaire est à faire et à afficher avec les conditions d'utilisation dans la salle.
- Claire PERIGNON est chargée de préchauffer la salle, contrôler l'arrivée et le départ des participants et la consommation électrique,
- Le mardi 19 novembre l'expert mandate par notre assurance Groupama et la personne mandatée par l'assurance de Mme VERDIER Nicole viendront constater les dégâts sur le mur de la parcelle Verdier suite aux pluies. Jérémie RENAUX propose de se joindre à ce rendez-vous.
- Claire PERIGNON propose que l'affichage municipal officiel soit plus visible sur les panneaux, et qu'il soit sur un papier de couleur,
- Ginette LAFONT demande aux conseillers de proposer une animation pour marquer la fin de l'année e ou le de but de l'année e 2025,
- Le maire demande si la commission communication a travaillé sur le Crucaderlien,
- Le maire informe le conseil qu'il y a un problème avec l'assainissement autonome groupe (mairie, Valette et Bremond) et annonce la visite d'un technicien de Phytophus SBR pour diagnostiquer la panne. Jérémie RENAUX ayant le même système d'assainissement se propose d'y assister.
-

Fin de séance à 21h30.



RECENSEMENT 2025

Sainte croix de caderle



Entre le 16 janvier et le 15 février 2025

Marilyne Soustelle, votre agent recenseur

passera vous rendre visite.

Réservez-lui un bon accueil 😊

**N'hésitez pas à contacter la mairie pour toute question
(04 66 85 22 63 / mairie-ste-croix30@wanadoo.fr)**

Réponses : à vous de jouer

22 Noël
Saucisses, 20 Anduze, 21 Cigales,
Rémouleur, 11 Fileuse, 12 Critérium, 13 Vin de noix, 14 Blaireau, 15 Viaduc, 16 Cèpes, 17 Rouet, 18 Mas, 19
Bogue, 2 Randonnée, 3 Été, 4 Libellules, 5 Grotte, 6 Patois, 7 Châtaigniers, 8 Ver à soie, 9 Languedoc, 10

Vertical

Thym, 20 Aigoual, 21 Bedignes, 22 Touristes.
Signal, 11 Alambic, 12 Camisards, 13 Civet, 14 Bajanat, 15 Clède, 16 Ane, 17 Cartagène, 18 Ruisseau, 19
1 Biodiversité, 2 Temple, 3 Genets, 4 Gardon, 5 Oignons, 6 Lasalle, 7 Sanglier, 8 Pélardons, 9 Cévennes, 10

Horizontal

**Avec les meilleurs
vœux de l'équipe
municipale.**

**Rendez-vous au
prochain numéro !**

